



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 décembre 2019, la résolution portant le numéro 19-12-423, à savoir :

POUR ÉTABLIR LE CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que le Conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

Établit, tel que requis par l'article 148 du Code municipal du Québec, les séances ordinaires de son Conseil municipal, pour l'année 2020, comme suit :

Date	Heure	Date	Heure
14 janvier 2020	20 h	16 juin 2020	20 h
4 février 2020	20 h	7 juillet 2020	20 h
18 février 2020	20 h	4 août 2020	20 h
3 mars 2020	20 h	1 ^{er} septembre 2020	20 h
17 mars 2020	20 h	15 septembre 2020	20 h
7 avril 2020	20 h	6 octobre 2020	20 h
21 avril 2020	20 h	20 octobre 2020	20 h
5 mai 2020	20 h	3 novembre 2020	20 h
19 mai 2020	20 h	17 novembre 2020	20 h
2 juin 2020	20 h	1 ^{er} décembre 2020	20 h

Adoptée à l'unanimité

FAIT à Val-des-Monts ce sixième jour du mois de décembre DEUX MILLE DIX-NEUF.

La Secrétaire-trésorière
et Directrice générale,


Patricia Fillet